

COMITE DIRECTEUR

Réunion du 27 octobre 2011

PV n°1

Présents : V. LE THOMAS, P. HAMON, C.E. LARRIBE, G. PELLAN, F. RAMARD

Invité présent : H. KERGOURLAY

Excusés : M. GAUDEL, D. KARBOVIAC, JM LEFEVRE

Absents : R. BLIMO, G. ROTH

Invité excusé : J.L. NAGAT

Assiste : C. PENNAMEN

1- Approbation PV

✓ BD n°5 15/06/2011

Le PV est approuvé à l'unanimité

✓ CD n°6 22/06/2011

Pour : 4 Contre : 1

Le PV est approuvé à la majorité

✓ BD n°1 05/10/2011

Ce PV n'a pas été remis avant la réunion

✓ AG 02/09/2011

Après quelques modifications

Le PV est approuvé à la majorité

Pour : 4 Abstention : 1

2- Les chantiers 2011-2012

Le séminaire :

Une première proposition de date (04/02/2012) avait été faite lors du dernier Bureau Directeur.

Etant donné que c'est une date de championnat, le Comité Directeur annule la première proposition et valide la date du 17 mars 2012 pour cette manifestation.

La Présidente explique qu'une stagiaire en Master Pro organisation événements sportifs à Rennes, Maud LE CLAINCHE, sera présente à la Ligue 15 jours par mois jusqu'en avril 2012.

Cette étudiante et Edwige CORBIN devront préparer, suivre cette action et en rendre compte au Comité Directeur.

Méthodologie

Un mail sera envoyé à tous les licenciés LBVB :

- ✓ afin d'expliquer la finalité de cette journée
- ✓ leur demander s'ils sont intéressés et leur proposer de s'y inscrire au plus tard le 30 11 2011.
- ✓ quels sont les sujets qu'ils souhaiteraient aborder en plus des thèmes suivants et que les membres du CD présents ce jour ont souhaité mettre à l'ordre du jour de cette journée :
 - le beach volley
 - l'arbitrage
 - la refonte des championnats
 - le bénévolat
 - la formation du haut niveau
 - la formation des entraîneurs
 - le volley loisir
 - la communication et le développement du volley-ball

Le nom de cette journée devra être trouvé

Le lieu devra être fixé et choisi en fonction du nombre de participants pré-inscrits,

Point sur l'aide Fédérale aux projets.

G. PELLAN explique qu'en 2005, une politique de l'emploi avait été mise en place pour soutenir financièrement le recrutement de cadres dans les Ligues.

Pour pouvoir continuer, les Ligues et Comités devront être en capacité d'avoir un projet de développement quantitatif à compter de 2012.

L'aide Fédérale n'est pas cumulable avec l'aide à l'emploi.

3- Point sur les missions des salariés

La Présidente fait état de la non activité du Beach en août. En effet, malgré différentes propositions faites aux clubs par E Corbin ces derniers ne semblent pas intéressés par une activité Beach en Aout.

E. CORBIN devra monter des projets en s'appuyant sur l'ETR notamment pour le beach et le BBVT. Ces manifestations devront se dérouler sous un nouveau schéma.

La Présidente annonce l'embauche de Valentin BROUCK 120h par mois en CUI CAE. Son emploi est réparti sur le Pôle, le CRE, l'administratif technique, la formation et l'animation beach et la formation ER.

Elle annonce également la fin du contrat de professionnalisation de David BESEGHER depuis le 11 octobre dernier.

4- AG Fédérale du 17 décembre

Les délégués (V. LE THOMAS, P. HAMON, M. GAUDEL) se rendront à Chatenay Malabry pour cette AG. Elle commencera par une AGE dont l'ordre du jour portera sur la proposition de modification du code électoral comptant pour l'olympiade 2013/2016.

Une AG suivra dont l'un des points sera une proposition du collectif budgétaire pour l'exercice 2012.

5- Divers

- ✓ Appel à candidature volleyades 2012 du 20 au 24/04/2012 :

Le CD 92 n'organisant plus les volleyades 2012, la FFVB lance un nouvel appel à candidature. La ligue n'est pas candidate.

L'appel à candidature devra être transmis aux clubs du REC, GOELO, LANNION

✓ Facturation absence clubs non ré-affiliés jour d'AG

D. KARBOVIAC a demandé par mail d'annuler la facture concernant la non participation du club GSD du Morbihan car ce club n'était pas ré-affilié à la date de l'AG 02/09/2011.

P. HAMON souligne que la Ligue a mal géré ce point puisque c'était une AG qui devait se dérouler en juin et qu'en conséquence il n'y avait pas obligation d'être ré-affilié ce jour.

C.E. LARRIBE précise qu'il est d'accord sur ce point et C. PENNAMEN rappelle qu'elle avait appelé CE LARRIBE pour savoir comment devait être traité ce point. Elle relate qu'il avait alors pris la décision que les clubs devaient être ré-affiliés le jour de l'AG et les représentants licenciés.

Un mail avait alors été envoyé à tous les clubs pour les prévenir de cette décision.

Après étude du tableau récapitulatif des clubs absents ou représentés (non ré affiliés) lors de cette AG, le Comité Directeur décide que les clubs absents le jour de l'AG mais ré affiliés ensuite seront facturés de l'amende prévue (133€).

Viviane LE THOMAS
Présidente de la LBVB

Approuvé : 06/01/2012 CD